

Cette fiche a été réalisée par Terres en villes avec l'appui de Cap Rural dans le cadre de la saison 1 du Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT). Elle fait partie d'un livret d'une petite vingtaine de fiches consacrées au financement des PAT que l'on consultera et téléchargera sur le site [www.rnpat.fr](http://www.rnpat.fr)

Cette fiche et ce livret sont accompagnés du guide méthodologique « Construire une stratégie de financement d'un Projet Alimentaire Territorial – Guide méthodologique », juin 2018 rédigé par Cap Rural et Terres en villes, guide qui orientera utilement les porteurs de projet et leurs partenaires.

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, l'État soutient des initiatives à l'échelle de villes ou d'intercommunalités qui visent à réduire l'empreinte écologique du territoire concerné. Un certain nombre de dispositifs, soutenus financièrement, peuvent inclure indirectement des thématiques alimentaires au travers de projets plus large sur la thématique énergie/climat : agenda 21, plan ville durable et éco-quartiers, programme ville de demain, territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)...

## L'ADEME : PRÉSENTATION

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle est l'opérateur de l'État en région dans ces domaines. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de les accompagner dans leur démarche environnementale

Mais c'est l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), principal opérateur de la politique nationale de transition énergétique dans les territoires, qui s'est saisie le plus fortement de la question alimentaire au prisme des enjeux environnementaux et énergétiques sur impulsion du ministère de l'environnement : outre sa participation à l'appel à projet national du Programme national pour l'alimentation (PNA) sur le volet PAT, l'ADEME accompagne les territoires dans la mise en œuvre d'actions en lien avec l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans le cadre d'appels à projets ou sur demande des porteurs de projet.

Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

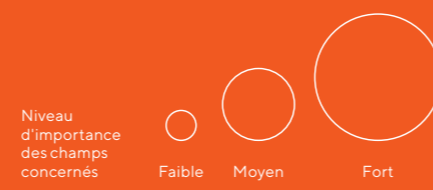
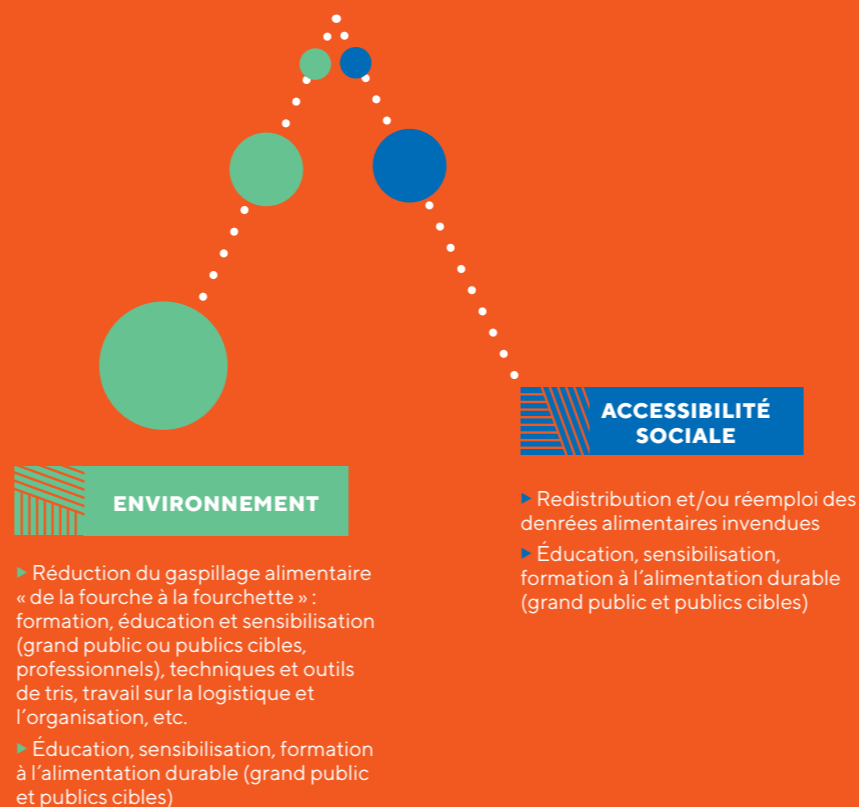
### POUR EN SAVOIR +

#### TERRES EN VILLES, CAPRURAL :

> **Les dispositifs financiers au service des Projets Alimentaires Territoriaux**, juin 2018

> **Construire une stratégie de financement d'un Projet Alimentaire Territorial** *Guide méthodologique 2018*

## Champs et types d'actions du PAT soutenus par l'ADEME



# 05



## LES AIDES DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Quelles opportunités de financements pour les PAT ?



..... Avec le soutien financier .....



## TYPES DE FINANCEMENTS : MODALITÉS ET FONCTIONNEMENT

Il existe aujourd'hui trois dispositifs d'aides principaux à partir desquels l'ADEME peut apporter un soutien financier à des porteurs de PAT ou à leurs partenaires :

- 1 L'appel à projets national annuel PNA sur le volet PAT, pour lequel l'ADEME participe financièrement aux côtés du Ministère depuis deux ans ;  
→ Pour connaître les modalités propres à l'appel à projets national annuel PNA, se référer à la fiche réalisée sur le PNA
- 2 Des appels à projets régionaux sur la thématique du gaspillage alimentaire ;
- 3 Des appels à projets régionaux sur la thématique de l'économie circulaire, qui comportent un volet sur le gaspillage alimentaire.

L'ADEME peut aussi, ponctuellement et au cas par cas, soutenir financièrement et/ou techniquement des porteurs de projets sur la thématique du gaspillage alimentaire qui ont spontanément sollicité son aide.

Les modalités de chacun de ces types de financements sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	APPELS À PROJETS RÉGIONAUX SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	APPELS À PROJETS RÉGIONAUX SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	AIDES SUR DEMANDE DES PORTEURS DE PROJETS
Nature des financements mobilisables	Subventions sur appels à projets	Subventions sur appels à projets	Subventions sur demande des porteurs de projets
Financier principal	ADEME	ADEME, Conseil régional	ADEME
Principaux partenaires financiers	État (dans le cadre du Contrat de Plan État-Régions), Conseil régional, DRAAF	État (dans le cadre du CPER), DRAAF	
Bénéficiaires autres que les collectivités	Organismes publics, Acteurs privés (associations, entreprises)		
Types de dépenses éligibles	Organismes publics, Acteurs privés (associations, entreprises)		
Conditions/critères d'éligibilité	Les critères sont précisés dans le cahier des charges. Les projets solides, fédérateurs, innovants, multi-partenariaux et co-financés sont valorisés.	Projets particulièrement innovants et exemplaires.	
Montants et taux de subvention	Dépendent des AAP, des projets financés et du budget de l'ADEME <b>Exemple :</b> dans le cadre d'un appel à projets commun sur la réduction du gaspillage alimentaire (2016), l'ADEME et la DRAAF Val-de-Loire accordaient jusqu'à 20k € de subventions par porteur de projet.		

## DÉMARCHE/MÉTHODE DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

APPELS À PROJETS RÉGIONAUX SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	APPELS À PROJETS RÉGIONAUX SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	AIDES SUR DEMANDE DES PORTEURS DE PROJETS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Contacter l'ADEME de la région concernée, et/ou consulter leur site et le calendrier des AAP</li> <li>▶ Échanger avec l'ADEME avant dépôt d'un dossier de réponse à un AAP, pour mieux connaître les attentes et faire connaître ses besoins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Contacter l'ADEME de la région concernée, et/ou consulter leur site le calendrier des AAP ;</li> <li>▶ Échanger avec l'ADEME avant dépôt d'un dossier de réponse à un AAP, pour mieux connaître les attentes et faire connaître ses besoins.</li> <li>▶ Mobiliser et se coordonner avec les techniciens des services concernés (environnement, économie) afin d'intégrer au projet des actions relatives au PAT (en particulier, le gaspillage alimentaire).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Contacter l'ADEME de la région concernée, et échanger sur les possibilités et les modalités d'un accompagnement éventuel sur un projet.</li> </ul>

## AVANTAGES ET LIMITES DE CES TYPES DE FINANCEMENTS

	AVANTAGES	LIMITES
APPELS À PROJETS RÉGIONAUX SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagnement global possible (appui technique, méthodologique et financier)</li> <li>▶ Accompagnement ciblé sur une thématique directement liée au PAT (le gaspillage alimentaire), favorable à la mise en œuvre efficace des actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sélectivité de l'accompagnement</li> <li>▶ Caractère limité des subventions et nécessité de cofinancement</li> <li>▶ Variabilités des aides en fonction des régions (montants, existence et nature de l'AAP)</li> </ul>
APPELS À PROJETS RÉGIONAUX SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagnement global possible (appui technique, méthodologique et financier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sélectivité de l'accompagnement</li> <li>▶ Accompagnement indirect et à la marge sur une thématique du PAT (le gaspillage alimentaire)</li> <li>▶ Caractère limité des subventions et nécessité de cofinancement</li> <li>▶ Variabilités des aides en fonction des régions (montants, existence et nature de l'AAP)</li> </ul>
AIDES SUR DEMANDE DES PORTEURS DE PROJETS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagnement global possible (appui technique, méthodologique et financier)</li> <li>▶ Accompagnement ciblé sur une thématique directement liée au PAT (le gaspillage alimentaire), favorable à la mise en œuvre efficace des actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sélectivité de l'accompagnement</li> <li>▶ Caractère limité des subventions et nécessité de cofinancement</li> <li>▶ Variabilités des aides en fonction des régions</li> </ul>